

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Date de convocation</i> Le 05 Juin 2008	<b>Séance ordinaire du Mercredi 18 Juin 2008</b>
<i>Date d'affichage</i> Le 10 Juin 2008	Ouverture à 20 heures 30 minutes <b>Présidence</b> de Monsieur Paul MARTINEZ, Maire
<i>Nombre de Conseillers</i> En Exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	<b>Présents :</b> Mmes & Mrs MARTINEZ, SOLOME, DUTRU, DEFRESNE P., KOUDOGBO, CHAPEAU, SARLET, LE PARC, DEFRESNE A., DELALANDE, GERARD, RACINAIS, TREMBLAY, GUALINI, DARGERIE FAYOLLE & TABU  <b>Excusés :</b> Mr BRAYE procuration à Mr MARTINEZ Mr BRICET procuration Mr SOLOME
<b><u>OBJET</u></b>  COMPTE RENDU	Monsieur Claude DUTRU a été élu <b>Secrétaire</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Considérant que la lecture et l'examen approfondi du Compte Administratif 2007, par le Conseil Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

<b><u>RESULTAT</u></b> <b><u>L'EXERCICE</u></b> <b><u>SECTION</u></b> <b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Solde d'exécution	2 033 782.05	2 141 765,49	- 107 983,44
Restes à réaliser	2 224 015,57	1 961 414,23	+ 262 601.34
Résultat reporté	222 559,67	0	+ 222 559,67
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>4 480 357.29</b>	<b>4 103 179,72</b>	<b>+ 377 177,57</b>

<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Solde d'exécution	2 935 393,44	2 751 021,72	+ 184 371,72
Reste à réaliser	/	/	/
Résultat reporté		138 918,11	- 138 918,11
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2 935 393,44</b>	<b>2 889 939,83</b>	<b>+ 45 453,61</b>

RESULTATS CLOTURE DE L'EXERCICE 2007 (hors restes à réaliser)

**Section investissement + 114 576,23 euros**

**Section de fonctionnement + 45 453,61 euros**

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE + 160 029,84 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2007.**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007**

Considérant la mise en place de la M14 en 1997, il est nécessaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement :

Le montant de l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2007 est de : 45 453,61 €

**AFFECTATION**

- **Financement des restes à réaliser :**  
(Recettes : 2 224 015,57 – dépenses : 1 961 414,23) + **262 601,34 €**
- **Reprise au B.S. : compte 1068** + **45 453,61 €**
- **Reprise au B.S. : compte R001** + **114 576,23 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Commission de Finances en affectant le solde disponible comme suit :**

**En fonctionnement : 0,00 €**  
**En investissement : 45 453,61 €**

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution et la tenue des comptes de Monsieur le Receveur Municipal pour l'année 2007.

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant enfin l'avis favorable de la commission de finances en date du 12 Juin 2008,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2007, qui est conforme à nos écritures du compte administratif 2007.**

## **BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

Considérant les dispositions de l'article 11 de la loi 95-127 du 08 Février 1995, qui dans son dispositif, prévoit pour les communes de plus de 2.000 habitants, de débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique immobilière menée pour la collectivité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées au titre du budget de l'année 2007, comme suit :**

- Le 19/05/07 - Acquisition d'un terrain cadastré ZI 42 d'une superficie de 1 650 m<sup>2</sup> lieu-dit les Basses Crosnières pour un montant de 92043,61 euros. Mandats n°854 et 855 du 20/07/07
- Le 22/05/07 - Acquisition d'un terrain cadastré D 447 et D 448 d'une superficie de 2 635 m<sup>2</sup> et d'une maison de 183 m<sup>2</sup>, sis 12, rue Gabriel Péri pour un montant de 455 000 euros. Mandats n°856 et 857 du 20/07/07
- Le 10/12/07 - Acquisition d'un terrain cadastré ZM 601 - lieu-dit le Clos Bossus d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, pour un montant de 21 116,40 euros. Mandat n° 488 du 23/04/08.
- Le 22/05/07 – Cession d'un terrain cadastré ZM 452 d'une superficie de 254 m<sup>2</sup> – sis 32, rue Pasteur, pour un montant de 10 160 euros. Titre n° 130 du 06/06/07.
- Le 05/12/07 – Cession du chemin rural n°37 cadastré ZH 115, d'une superficie de 2 240 m<sup>2</sup>, pour un montant de 74 375 euros. Titre n° 153 du 19/07/07.
- Le 05/12/07 – Cession d'un terrain cadastré ZH 94, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>, pour un montant de 30 000 euros. Titre n° 152 du 19/07/07.
- Le 05/12/07 – Cession d'une grange cadastré D 731 d'une superficie de 55 ca – sis 6, rue du Colonel Fabien, pour un montant de 7 500 euros. Titre n° 328 du 31/01/0/08.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008**

Considérant que la Commission des Finances s'est réunie le 12 juin 2008 afin d'examiner les propositions du Maire pour le budget supplémentaire 2008 qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses/Recettes 125 059,29 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses/Recettes 2 492 455.13 €  
(Reports 07 + propositions nouvelles B.S)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget supplémentaire 2008 proposé par Monsieur le Maire.**

**TARIFS SEJOUR ETE 2008**

Le Centre de Loisirs organise, du 18 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 2008, un séjour été, à LATHUS St Rémy dans la VIENNE, pour les enfants de 6 à 17 ans.

Le séjour, initialement prévu pour 30 enfants, est revu sur une base de 15 enfants, compte tenu du faible nombre d'inscriptions.

Considérant la nécessité de réviser les tarifs dudit séjour,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à fixer, pour le séjour été, les tarifs suivants :**

	<i>Participation Famille</i>	<i>Participation Mairie</i>
Quotient A (0 à 533.57 €)	228.00 €(40%)	342.00 €(60%)
Quotient B (533.58 à 838.47 €)	307.80 €(54%)	262.20 €(46%)
Quotient C (plus de 838.47 €)	399.00 €(70%)	171.00 €(30%)
EXTRA MUROS	570.00 €(100%)	
<b>- 10% sur le deuxième enfant.</b>		

La présente délibération modifie l'article n° III de la délibération N° III/2008/IV en date du 10 Avril 2008.

**NOUVEAU BAIL SALON DE COIFFURE**

Le bail commercial du salon de coiffure, liant Mme Nadia PORLON et la Mairie de BUCHELAY, expire le 30 juin 2008 (bail triennal pour un loyer mensuel de 454,90 euros mensuel).

Ledit bail est repris par M. Philippe BESSE au 1<sup>er</sup> août 2008.

Considérant les coûts d'aménagement du local (achat de mobilier, travaux) et la nécessité pour la commune d'aider cette nouvelle installation,

Il est proposé ici de signer un nouveau bail commercial triennal avec M. Philippe BESSE, pour un montant de 400 euros mensuel, à compter du 1<sup>er</sup> août 2008.

La révision des prix proposée est calculée non plus sur l'indice du coût de la construction, mais sur l'indice INSEE de référence des loyers.

**Monsieur le Maire fait procéder au vote : 18 voix pour et une abstention.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial avec M. Philippe BESSE.**

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Suite au départ de la Directrice du multi accueil de Buchelay, le pôle Petit Enfance a dû être réorganisé.

Considérant la nécessité pour la commune, de modifier le règlement intérieur de la structure, afin de l'adapter à la nouvelle organisation,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer à ce jour, pour tous les nouveaux contrats, le règlement intérieur de la Buscalide comprenant les modifications suivantes :**

- La **structure restera fermée** 4 semaines l'été, 1 semaine pendant les fêtes de fin d'année, certains ponts et **2 journées pédagogiques dans l'année.**
- **L'accueil occasionnel** ne se fera plus en demi journée mais **en journée complète**, aux mêmes heures que l'accueil régulier.
- La commission Petite Enfance est présidée par le Maire et se compose d'un Adjoint, **4 conseillers municipaux, la Coordinatrice Petite Enfance**, la Directrice de la structure et l'agent du CCAS.
- **L'admission** est définitive sous réserve de l'avis conforme du médecin traitant de l'enfant et **non plus celui du médecin de la structure.**
- **L'adaptation** est planifiée sur une période de 2 semaines pour un accueil régulier et de **5 jours pour un accueil occasionnel.**
- **Le BCG n'est plus une vaccination obligatoire** avant l'entrée en collectivité.
- **La Coordinatrice Petite Enfance**, Educatrice de Jeunes Enfants est chargée de l'accueil, l'orientation et la coordination de l'accueil aux familles.
- **Le personnel** de la structure ne compte **plus de Directrice adjointe** et le nombre **d'auxiliaires de puériculture est passé de 5 à 6.**
- **La mensualisation** des contrats d'accueil se fera sur **11 mois et non plus 12.**

## **DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DE LA MAISON DU TOURISME DU MANTOIS**

Association à but non lucratif créée en 2003, la Maison du Tourisme du Mantois remplit une mission d'accueil, d'animation, d'information et de promotion touristique au bénéfice de ses communes membres (Aincourt, Arnouville-les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Bennecourt, Bonnières-sur-Seine, Buchelay, Drocourt, Follainville-Dennemont, Gommecourt, Guerville, Limetz-Villez, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Moisson, Mousseaux, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne).

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Commune auprès de la Maison du Tourisme du Mantois,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie CHAPEAU déléguée du Conseil Municipal auprès de la Maison du Tourisme du Mantois.**

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE NETTOIEMENT**

Considérant la désignation, lors du Conseil Municipal du 14 mars dernier, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant la Commune de BUCHELAY auprès du Syndicat Intercommunal de Nettoyement situé à ROSNY SUR SEINE.

Considérant la nécessité de désigner deux membres titulaires en lieu et place des membres titulaire et suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Paul MARTINEZ et Monsieur Xavier BRICET membres titulaires auprès du Syndicat Intercommunal de Nettoyement.**

## **COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS PRUD'HOMMALES**

L'élection des prud'hommes aura lieu le 9 Décembre 2008.

La commission communale présidée par le Maire, a pour rôle de donner un avis sur les corrections à apporter à la liste provisoire établie par le Ministère du Travail.

Cette dernière est composée :

D'un représentant du Préfet,

D'un représentant du Tribunal de Grande Instance

D'un employeur et son suppléant désignés par le Conseil Municipal

D'un salarié et son suppléant désignés selon la même procédure.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour chacun des deux collèges, comme suit :**

EMPLOYEURS :      Titulaire :      Mr FOURNEL Michel  
                                 Suppléant :      Mr DEPIEDS Michel

SALARIES :            Titulaire :      Mme POTIER Rina  
                                 Suppléant :      Mme LOPIN Valérie

## **JURY D'ASSISES 2009**

Vu l'arrêté préfectoral du 19 Mars 2008 relatif à la nécessité de tirer au sort les jurés qui seront amenés à composer la Cour d'Assises des Yvelines pour l'année 2009,

Considérant que le conseil Municipal lors de sa réunion du 20 MAI 2008, a désigné deux personnes qui ne peuvent être jury d'assises, Monsieur BOULAY Jacques pour des raisons de santé, et Mademoiselle MOUSSET Elodie qui a quitté la commune sans nous communiquer sa nouvelle adresse,

**Le Conseil Municipal tire au sort le nom de deux autres électeurs ayant au moins 23 ans au plus tard le 31 Décembre 2008, comme suit :**

- 1. Madame CHERFA Hassna née le 31.05.1985 domiciliée 3, rue des Blés**
- 2. Monsieur BENARD Yrénée Joseph né le 24.07.1954 domicilié 4, impasse de Normandie**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°II/2008/II du Conseil Municipal en date du 14 Mars 2008,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le **Conseil Municipal** prend note des décisions suivantes :

### **1. Décision n° 18/2008 du 05 juin 2008 :**

Tarifs dîner dansant à l'occasion de la Fête de la Halle, le 20 septembre 2008 :

Menu adulte :	11.00 €
Menu enfant de moins de 12 ans :	6.00 €
Menu adulte extra muros :	18.00 €
Bénévoles :	gratuit

### **2. Décision n° 19/2008 du 05 juin 2008 :**

Contrat d'engagement avec le Chef d'orchestre, Monsieur Francis POILFOULOT mandataire du groupe NEVADA sis 9, rue de la Croix d'épine à VERNOUILLET 78 540 à l'occasion de la Fête de la halle, pour un montant total TTC de 4 400 €

### **3. Décision n° 20/2008 du 05 juin 2008 :**

Tarifs sortie Maison Pour Tous le 05 octobre 2008 à PROVINS « Cité Médiévale » :

#### Buchelois :

- Enfant et Adulte :	18 €
- Enfant de moins de 5 ans :	11 €

#### Extra Muros :

- Enfant et Adulte :	28 €
- Enfant de moins de 5 ans :	21 €

#### **4. Décision n° 21/2008 du 11 juin 2008 :**

Pour information, les tarifs du Centre de Loisirs ont été maintenus ou diminués pour l'ensemble des familles bucheloises par rapport aux tarifs de l'année précédente.

Tarifs Centre de Loisirs pour l'année 2008/2009 :

##### **Tarifs journée**

Buchelois: application d'un quotient familial	Pour mémoire tarifs 2007- 2008	participation des familles	tarifs 2008- 2009	participation des familles
Tranche A: de 0 à 533,57	4.70	35%	4.45	30%
Tranche B: de 533,58 à 838,47	5.90	44%	5.90	40%
Tranche C: plus de 838,47	7.40	55%	7.40	50%
Extra Muros	13.30	100%	14.80	100%
<b>Tarifs demi- journée</b>				
Tranche A: de 0 à 533,57	2.70	38%	2.45	30%
Tranche B: de 533,58 à 838,47	3.30	47%	3.25	40%
Tranche C: plus de 838,47	4.05	58%	4.05	50%
Extra Muros	7.00	100%	8.10	100%

	Buchelois	Extra Muros
Prix du repas CLSH	3.10	3.65
Prix du repas CLAJ	3.95	4.65

Pour le CLSH et le  
CLAJ: soirée au centre= 4,45 € buchelois/5,30 € extra  
muros  
nuit au centre= 5,20 € buchelois/6,10 € extra muros

Pour le CLAJ  
uniquement: Participation de 50% sur le coût des sorties, hors transport pour les Buchelois  
Participation de 100% sur le coût des sorties, hors transport pour les  
ExtraMuros

#### **5. Décision n° 22/2008 du 11 juin 2008 :**

Tarifs des activités de la Maison Pour Tous pour l'année 2008/2009 :

## **6. Décision n° 23/2008 du 11 juin 2008 :**

Pour information, les tarifs 2007/2008 du restaurant scolaire sont maintenus pour l'année scolaire 2008/2009.

Tarifs restaurant scolaire pour l'année 2008/2009 :

	(par jour)
Buchelois (inscription annuelle)	<b>3.00 €</b>
Extra-muros (inscription annuelle)	<b>3.55 €</b>
Buchelois (inscription mensuelle)	<b>3.10 €</b>
Extra-muros (inscription mensuelle)	<b>3.65 €</b>
Adultes buchelois	<b>3.95 €</b>
Adultes extra-muros	<b>4.65 €</b>
Repas panier pour enfant allergique	<b>1.65 €</b>

Le tarif des repas portage (repas livré à domicile avec une ½ baguette de pain) est également maintenu à 5,65 € pour l'année scolaire 2008-2009.

## **7. Décision n° 24/2008 du 11 juin 2008 :**

Pour information, les tarifs 2007/2008 de la garderie et des études sont maintenus pour l'année scolaire 2008/2009.

Tarifs études et garderie pour l'année 2008/2009 :

<b>Garderie (par jour)</b>	
matin ou soir	<b>1.65 €</b>
matin et soir	<b>2.55 €</b>
garderie prolongée de 18h à 19h	<b>1.65 €</b>

<b>Etude (forfait mensuel)</b>	
1er enfant	<b>19.80 €</b>
2e enfant	<b>18.60 €</b>
3e enfant	<b>9.90 €</b>
4e enfant	<b>5.20 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle au **Conseil Municipal** :

- Le pot de départ de Mesdames GUILLON, LAZZARI et NEVEU le vendredi 20 juin salle du Conseil à partir de 18h00
- La remise des Dictionnaires à l'école primaire le samedi 21 juin à partir de 9h15
- La Fête de la Musique sous la Halle place Jules Trolliard le samedi 21 juin à partir de 19h00
- Le Gala de Danse Salle Jacques Brel le dimanche 22 juin à 15h30
- La première séance du Ciné Club le vendredi 27 juin Salle polyvalente à 20h30

Le **Conseil Municipal** évoque également :

- L'édition fin juin du Buchelay Informations, avec la présentation de l'équipe Municipale.
- La création du nouveau mensuel Municipal vers octobre/novembre 2008
- Le bilan positif du Voyage des Anciens, le 17 juin dernier.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire empêché,  
Le Maire-Adjoint,